

Rôle et Objectifs

Créer des Mini Jardins

Informers les Parents les MAM

Regrouper - promouvoir- collaborer

Déontologie de l'Assistant Maternel

Dans le cadre de l'accueil non-permanent :

Nous sommes des professionnels de la petite enfance agréés pour accueillir quotidiennement des enfants mineurs à notre domicile, moyennant rémunération soit des parents soit d'un organisme dans le cadre d'une crèche familiale.

Déontologie de l'Assistant Familial

Dans le cadre de l'accueil permanent ou intermittent :

Ils accueillent des mineurs en difficulté.

Ils œuvrent au maintien des liens avec leurs parents et la possibilité d'un retour en famille.

Ils sont rémunérés par le Conseil Général ou leur organisme employeur.



Notre Mission

S'occuper des enfants des autres avec le maximum d'attention et d'affection sans toutefois se les approprier.

CAMAF

Siège social

21 Marc Sangnier 49000 ANGERS

Courriel : st.camafa@sfr.fr

Site : <http://www.angers-camaf.fr>

Tel : 02.41.44.44.59

uniquement lors des permanences

Lundi & Vendredi de 14 H à 15 H30

Port : 06.19.44.88.72

Présidente

Marie Gisèle Rodriguez

Responsable des dossiers

Sinistre assurances

06 19 44 88 72

courriel:

mariegisele.rodriquez@gmail.com



Coordination

Assistants Maternels

Assistants Familiaux

Angers et sa Région



JO

16 Avril 1976

Affiliée à l'UFNAFAAM

049 004 180



La Coordination

Créée en 1976

Elle œuvre pour aider
Les Assistants Maternels
Les Assistants Familiaux

Les MAM

A se former

Se rencontrer

S'informer

Pourquoi une Coordination ?

Nous avons besoin d'un lieu d'échange, de solidarité, limité par le fait de n'être plus seul.

Un lieu de réflexion qui nous valorise au bénéfice d'un meilleur accueil des enfants qui nous sont confiés.

De nous restituer en tant que professionnels et salariés à part entière.

Un but en soi, ainsi qu'un moyen de se faire connaître des personnes qui nous entourent, des élus locaux et du département.



Qu'offre la Coordination ?

Revue Professionnelle « Le Petit Diable »

Les circulaires d'informations

Les NEWS

La Nouvelle Convention Collective Nationale

l'Agenda Assistant Maternel

Boutique UFNAFAAM

Prestations de Services

Assurance RCP + Couverture juridique +
Assurance aux biens - Assurance voiture – Mutuelle

Responsabilité au niveau des Organismes

UFNAFAAM – MAIRIES – URSSAF – CAF –
DEPARTEMENT

Représentation de la Coordination

Centre d'Aide à la Vie Associative de M&L (CAVA49)

France Bénévolat -Inter association (La Roseraie)

Structures d'Accueil petite enfance

Maisons de quartiers :

- ❖ Léo Lagrange (Jean Vilar - La Roseraie
- ❖ Jean XXIII (Rue Marc Sangnier)
- ❖ Les Hauts de St Aubin Verneau -
- ❖ Centre culturel Jacques Tati (Belle Beille)
- ❖ Centre de Loisirs Maria Montessori Monplaisir)

Communes Extérieures

- ❖ Maison de l'Enfance de Beaucouze
- ❖ Centre de Loisirs Louise Michel Avrille
- ❖ Salle Arthur Bernard Brion
- ❖ Ecole Maternelle St Georges du Bois



Dans le cas des Litiges

Application de nos statuts la nouvelle Convention (par la connaissance de ceux-ci)

Permettre aux assistants maternels et assistants familiaux de connaître leurs droits et devoirs

Au plan Pratique

Pour grandir avec les valises itinérantes

- ❖ Tarifs unifiés
- ❖ Contrats de travail
- ❖ Lieux d'accueil (mini-jardins)
- ❖ Manifestations
- ❖ Journées d'échanges et de savoirs
- ❖ Forums associatif (AGORA) &
- ❖ Forum des diverses communes
- ❖ Journées Nationales UFNAFAAM
- ❖ Assemblée Générale Ordinaire
- ❖ Conseil d'Administration UFNAFAAM
- ❖ Un site internet

